



05 juin 2020

Compte-rendu de la réunion du comité du 03 juin 2020

Présents : Sylvain LEBLOND, Gilles DROIN, Gaël COULET, Sophie DAUDENTHUN
, Jean-Félix TAMBONE, Christophe PETIT, Patricia BARTHELEMY
Excusés : Rita POTIER, Pascal COLIN

■ **Piscine**

Il n'y aura pas de retour à la piscine avant septembre .

Les formations se poursuivront en milieu naturel. Pas de reprise de la formation NIII pour le moment elle est repoussée.

■ **Reprise des sorties milieu naturel**

Pour l'instant seuls les autonomes peuvent plonger en milieu naturel en attendant les prochaines directives .

Le protocole donné par le code du sport est le suivant :

- 10 personnes max par club
- Pas d'exercice d'échange d'embout
- Pas de pot ou de pique-nique après la plongée
- 2 personnes max dans le local de gonflage
- Désinfection des détendeurs, des blocs, des stabs obligatoire .

Même consigne pour l'apnée : 10 personnes max.

Pour plonger ou faire de l'apnée , les membres doivent s'inscrire sur le site du club.

Pascal est vigilant, sont prioritaires les autonomes qui n'ont pas encore eu de place.

Bravo aux plus réactifs mais il va falloir passer votre tour de temps en temps.

Pas de distribution de matériel au local de L'Orme pour le moment. Sylvain apporte les blocs au bord de l'eau puis se charge de les rapporter au local.

Une aide pour décharger la voiture et charger la voiture en fin de plongée est la bienvenue.

Sylvain n'est pas notre sherpa. Ne posez plus votre bloc devant mais dans son véhicule merci .

Pour éviter de passer un temps infini à désinfecter le matériel à chaque plongée, les membres du comité ont décidé de le prêter sur une longue durée.

Les plongeurs qui en feront la demande devront venir récupérer le matériel nécessaire (sauf le bloc) au local de L'Orme à une date définie .

Consignes :

- Le matériel sera prête jusqu'à début septembre max. Prenez-en soin .
- Un chèque de caution sera demandé en échange .
200 € pour une stab et un détenteur
100 € pour une stab ou un détenteur

Le chèque ne sera pas encaissé sauf si le matériel est détérioré ou non rendu à la date fixée.

- Priorité aux plongeurs en formation niveau I et niveau II .
- Les plongeurs qui ne pensent pas plonger souvent n'ont pas besoin de faire de demande de matériel, le DP se chargera de l'emporter pour la plongée souhaitée.

■ Reprise des sorties milieu naturel à Pierre Percée

A jour de cotisation , protocole signé avec le CODEP 54 , niveau d'eau correct , on peut de nouveau plonger à Pierre-Percée . Règles à suivre :

- 10 personnes max
- Inscription auprès du CODEP 54 pour un créneau de 2h30 max
- profondeur max 20m
- pas de palier
- pas de pique-nique sur le parking
- 2 groupes de 10 max à la roche des corbeaux

■ Reprise des sorties à la Gravière

Pour l'instant , la Gravière n'est pas ouverte aux clubs extérieurs. On attend les nouvelles directives vers le 15 juin .

Le badge a été désactivé. L'inscription sera obligatoire et le temps sur le site sera limité à 2h. Pas d'accompagnants sur le site.

■ Reprise de la plongée enfant

Sophie, Evelyne, Sylvain s'occuperont des sorties enfants. D'abord à Pierre Percée à la gravière des que possible

- un groupe ne peut dépasser 10 personnes et ne peut accepter d'accompagnateur (les Parents des jeunes plongeurs ne pourront donc pas accompagner)
- le temps est limité et le pique nique interdit

nous allons donc mettre en route des séances avec 3 à 5 jeunes(1 encadrant prend en charge 1 jeune) selon le nombre d'encadrant disponible (merci au E1 qui ont déjà répondu « présent ») le rdv a lieu à l'orme ou l'encadrement s'occupera du matériel et de voiturer les enfants (masque obligatoire en voiture).

Dans un premier temps nous recenseront les enfants volontaires , les premières date devrait arrivé prochainement

■ Soirée de clôture de la saison :

Cette année , pas de repas de clôture puisque les groupements sont encore interdits .

A bientôt.
Le comité directeur.